

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>25.04.2024</b>
Thema	<b>Wirtschaftspolitik</b>
Schlagworte	<b>Menschenrechte</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Menschenrechte, 2015 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 25.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	2
Wirtschaftsordnung	2

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>BöB</b>	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
<b>SNB</b>	Schweizerische Nationalbank
<b>BIP</b>	Bruttoinlandsprodukt
<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>SchKG</b>	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>KG</b>	Kartellgesetz
<b>WEKO</b>	Wettbewerbskommission
<b>AG</b>	Aktiengesellschaft

---

<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>LMP</b>	Loi fédérale sur les marchés publics
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>LP</b>	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>LCart</b>	Loi sur les cartels
<b>COMCO</b>	Commission de la concurrence
<b>SA</b>	Société anonyme

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

### Wirtschaftspolitik

#### Rétrospective annuelle 2019: Politique économique

BERICHT  
DATUM: 31.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2019, la politique économique helvétique a été influencée par la conjoncture mondiale morose. Si la balance commerciale de 2018 affichait un bilan fortement excédentaire, que le PIB 2018 croissait de 2,8 pour cent, ou encore que le tourisme connaissait une croissance positive de 3,8 pour cent en 2018, le spectre de la récession a terni les perspectives économiques en 2019. Des replis successifs du PIB et un indice manufacturier à la baisse ont poussé de nombreux acteurs économiques à faire du pied à la BNS pour une politique monétaire renforcée. La guerre commerciale sino-américaine et le Brexit ont logiquement pesé sur ces sombres perspectives économiques. C'est dans ce contexte que le message sur la **promotion économique 2020-2023** a été débattu. Les chambres ont revu à la hausse l'enveloppe initialement prévue de 373,1 à 389,8 millions de francs. Cette enveloppe est principalement destinée aux PME, au tourisme et aux exportations.

Toujours en rapport avec les tendances mondiales, trois aspects ont particulièrement résonné sous la coupole fédérale: les **PME et start-ups**, la durabilité et l'égalité, et le franc fort. Premièrement, un fonds d'innovation pour les start-ups et PME a été lancé afin de garder, en Suisse, le savoir-faire et les emplois issus de l'innovation. En parallèle, plusieurs objets ont attaqué le fardeau administratif et la réglementation qui pèse sur les entreprises helvétiques. L'objectif de ces objets est de garantir la compétitivité et le dynamisme de la place économique suisse. Le Parlement, ainsi que le Conseil fédéral, ont reconnu l'importance des PME dans le tissu économique helvétique et la nécessité d'alléger leur charge administrative. La majorité des objets sur le sujet ont été adoptés.

Deuxièmement, l'initiative populaire «**Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement**» a engendré des débats fleuves dans les chambres fédérales. Le Conseil fédéral proposait le rejet de l'initiative populaire et du contre-projet indirect, issu de la modernisation du droit de la société anonyme (SA), estimant que l'un et l'autre étaient trop excessifs et mettaient en danger la prospérité helvétique. Alors que le Conseil national a maintenu sa proposition de contre-projet indirect, le Conseil des Etats a adopté une motion d'ordre renvoyant l'objet en commission pour une nouvelle analyse. Ce renvoi intervient après une ultime intervention du Conseil fédéral qui proposait la mise en consultation d'un projet de loi sur les rapports de durabilité en cas de refus de l'initiative et du contre-projet indirect. D'aucuns ont accusé la droite libérale de repousser le débat à l'aube des élections d'octobre 2019. En outre, la modernisation du droit de la société anonyme a partiellement concrétisé les revendications de la grève féministe et des femmes du 14 juin. En effet, les chambres ont adopté des **quotas de femmes** dans les directions et les conseils d'administrations. Les entreprises concernées ont cinq années pour atteindre ces quotas, qui ne s'accompagnent néanmoins d'aucune sanction.

Troisièmement, le franc fort a continué de secouer l'économie. Une initiative populaire «**Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables**» a été déposée. Si le Conseil fédéral rejoint les préoccupations des initiants, il a soumis un contre-projet indirect, estimant que les mesures préconisées rataient leur cible. Dans le même temps, plusieurs objets ayant pour objectif de tacler l'îlot de cherté helvétique ont été débattus au Parlement. Bien que l'objectif fut similaire, ces objets ont pris des chemins variés comme la simplification des procédures de contrôle liées au principe du Cassis-de-Dijon, la modification de la loi sur les cartels (LCart), la baisse ou la suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat, ou encore la modernisation des contrôles de douane. Au final, les chambres et le Conseil fédéral se sont appuyés sur l'initiative populaire, pas encore débattue en chambre, pour rejeter ces objets.

Une troisième initiative populaire a bousculé la politique économique helvétique. Cette initiative, dite «initiative correctrice», veut interdire les **exportations de matériel de guerre** vers les pays en guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme. Elle découle d'une motion PBD qui visait l'élargissement de la base démocratique des exportations d'armes.

Toujours avec un regard vers l'extérieur, les investissements directs étrangers sur le sol

helvétique ont également été au cœur des débats. La publication de deux rapports et une motion ont questionné le risque des investissements directs étrangers pour la sécurité nationale. Alors que la motion a été adoptée, la frange libérale du Parlement s'est dressée contre toutes mesures protectionnistes.

En parallèle, le curseur des débats a aussi ciblé le marché intérieur suisse. La **révision de la loi sur les marchés publics** (LMP), l'adoption de l'accord sur les marchés publics de l'OMC et plusieurs objets sur les marchés fermés de la Confédération ont participé directement ou indirectement au débat sur les marchés publics. Les risques de concurrence déloyale provoqués par les entreprises publiques a été au cœur des discussions et, lors de la révision de la LMP, une conférence de conciliation a été nécessaire pour trouver un accord.

D'autres thématiques ont également été débattues en 2019. D'abord, la Suisse a conclu un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. L'agriculture helvétique et le camp rose-vert – qui a pointé du doigt un manque de respect de l'environnement et des droits de l'homme dans ces pays – ont fortement critiqué cet accord. Puis, le statut de trust a été introduit dans l'ordre juridique helvétique. Une motion qui force les plateformes commerciales à avoir un domicile de notification en Suisse a également été adoptée. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'application du droit suisse en ligne. Ensuite, la lutte contre les faillites abusives a été enclenchée. Une modification de la loi sur les poursuites et la faillite (LP) était à l'agenda. Finalement, la COMCO a été fortement mise à contribution avec une amende pour accords de soumission illicites pour le cartel de la construction routière dans le canton des Grisons, un accord à l'amiable pour des accords verticaux illicites pour Stöckli Swiss Sport SA et une analyse de l'éventuel rachat d'UPC par Sunrise.<sup>1</sup>

### Strukturpolitik

**BERICHT**  
DATUM: 09.12.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite d'un postulat von Graffenried (gp/verts, BE), le Conseil fédéral a adopté un **plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme**. De plus, ce plan d'action suit les principes directeurs des Nations Unies sur la thématique. Il est axé autour de trois piliers : l'Etat doit protéger les droits de l'homme, les entreprises doivent respecter les droits de l'homme et des voies de recours efficaces doivent être dessinées. Au final, un tel rapport doit garantir une cohérence entre droits de l'homme et activités économiques.<sup>2</sup>

### Wirtschaftsordnung

**POSTULAT**  
DATUM: 01.12.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers un postulat, Luc Recordon (verts, VD) charge le Conseil fédéral de faire la lumière et d'envisager des mesures au sujet du **commerce de l'or produit en violation des droits humains**. Alors que le postulat a été repris par Liliane Maury Pasquier (ps, GE) et que le Conseil fédéral proposait d'accepter le postulat, la chambre des cantons l'a adopté à l'unanimité.<sup>3</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Barbara Gysi (ps, SG) souhaitait un rapport du Conseil fédéral sur le **négoce des pierres gemmes en Suisse**. L'objectif du rapport était notamment de faire la lumière sur les conditions de travail dans les pays en développement en prenant en compte les droits de l'Homme.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il a souligné que de nombreux plans d'actions ou rapports étaient déjà en vigueur ou seraient publiés. Il a cité, par exemple, le Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019, le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le rapport sur l'évolution nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore le rapport sur le postulat 15.3877. Face à ces arguments, le postulat a été retiré.<sup>4</sup>

## POSTULAT

DATUM: 05.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur le Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse, Ursula Schneider Schüttel (ps, FR) a déposé un postulat qui demande au Conseil fédéral d'étudier les moyens existants pour **interdire le négoce ou la commercialisation, en Suisse, de matières premières extraites en violation du droit international**. Plus précisément, ce rapport pointait du doigt les risques de blanchiment d'argent présent dans le secteur du négoce des matières premières en Suisse.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a mentionné les nombreux plan d'actions et rapports existants. Il a notamment cité le Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019, le Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Rapport de base sur les matières premières et le rapport sur le postulat 15.3877. Il estime donc que de nombreux travaux aboutiront fin 2018 et qu'il n'est donc pas nécessaire de programmer un rapport supplémentaire. Le Conseil national a rejeté le postulat par 139 voix contre 33 et 20 abstentions.<sup>5</sup>

## INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Un **accord de libre-échange entre** les États de l'AELE, dont fait partie **la Suisse, et le Mercosur** a été conclu fin août à Buenos Aires. Cet accord de libre-échange avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay exonère de droits de douane 95% des exportations suisses, supprime des obstacles techniques au commerce et garantit donc un accès facilité, pour les entreprises suisses, à ce marché d'Amérique du Sud. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Guy Parmelin (DEFR), a mis en avant l'importance d'un tel accord. Il a notamment mentionné le potentiel de 260 millions de consommateurs pour les entreprises helvétiques, l'impératif d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes et le besoin de renforcer les exportations. A l'opposé, les Verts et le parti socialiste ont brandi la menace du référendum. Lisa Mazzone (verts, GE) a pointé du doigt les lacunes de l'accord en termes de durabilité et de droits de l'homme, et a pris comme exemple, pour appuyer son argumentation, les incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne durant l'été 2019, et donc la politique du gouvernement brésilien en la matière.<sup>6</sup>

## BERICHT

DATUM: 14.11.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur le **commerce de l'or produit en violation des droits humains**, le Conseil fédéral a préconisé un renforcement de la transparence, une responsabilisation des chaînes d'approvisionnement, un encouragement d'un dialogue multipartite et un renforcement de la coopération au développement. Ces quatre mesures doivent permettre de soutenir une production d'or responsable au niveau international. Le document «Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement» concrétise ces mesures. Le débat a fait écho à l'initiative populaire sur les multinationales responsables.

Le postulat a été classé.<sup>7</sup>

---

1) Analyse APS des journaux 2019 – Politique économique

2) Communiqué de presse

3) BO CE, 2015, pp.1131 s.

4) BO CN, 2018, pp.816; Plan d'action concernant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) 2015-2019; Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; Rapport sur l'évolution nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

5) Rapport sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies ; BO CN, 2018, pp.815; La responsabilité sociétale des entreprises; Rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse

6) Communiqué de presse CF du 24.08.2019; NZZ, 22.8.19; LT, 24.8.19; BaZ, LT, Lib, 26.8.19; BaZ, LT, NZZ, TG, 27.8.19; TA, 29.8.19; LT, 31.8., 4.9.19; WoZ, 5.9.19; LT, 24.9.19

7) FF, 2019, p.2936; Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises du 01.04.2015; Rapport sur le commerce de l'or produit en violation des droits de l'homme du 14.11.2019